

Développement durable

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Météo-France

Commissariat général au développement durable

**Décision n° CG 2009-1635 du 11 mars 2009  
portant nomination des ordonnateurs secondaires**

NOR : DEVK0915046S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le président-directeur général de Météo-France,  
Vu le décret n° 53-1227 du 10 décembre 1953 relatif à la réglementation comptable applicable aux établissements publics à caractère administratif ;  
Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;  
Vu le décret n° 93-861 du 18 juin 1993 modifié portant création de l'établissement public Météo-France ;  
Vu le décret du 21 avril 2006 portant nomination du président-directeur général de Météo-France ;  
Vu la décision en date du 25 octobre 2005 portant organisation générale de Météo-France ;  
Vu la décision n° 2006-92 du 3 janvier 2006 modifiée portant nomination des ordonnateurs secondaires ;  
Vu la décision n° 1629 du 11 mars 2009 portant organisation générale de l'établissement en matière financière et comptable ;  
Vu la décision n° 1631 du 11 mars 2009 portant définition des niveaux de prise en compte des besoins de l'établissement en matière de travaux, fournitures et services ;  
Vu la décision n° 1633 du 11 mars 2009 portant organisation des procédures de passation des marchés publics de l'établissement ;  
Vu la décision n° 1634 du 11 mars 2009 fixant l'étendue des compétences des ordonnateurs secondaires,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

M. Patrick Tchang, directeur technique, est nommé ordonnateur secondaire de la direction technique, direction des systèmes d'observation.

Article 2

M. Patrick Tchang, directeur technique, est nommé ordonnateur secondaire de la direction technique, direction des systèmes d'information.

Article 3

M. Alain Soulan, directeur de la production, est nommé ordonnateur secondaire de la direction de la production.

Article 4

M. Daniel Roux, directeur général adjoint, est nommé ordonnateur secondaire de la direction déléguée de la direction générale pour la Métropole de Toulouse.

Article 5

M. Philippe Bougeault, directeur du Centre national de recherches météorologiques, est nommé ordonnateur secondaire du Centre national de recherches météorologiques.

#### Article 6

M. François Lalaurette, directeur de l'École nationale de la météorologie, est nommé ordonnateur secondaire de l'École nationale de météorologie.

#### Article 7

M. Michel Assouline, directeur de la direction commerciale et de la communication, est nommé ordonnateur secondaire de la direction commerciale et de la communication.

#### Article 8

M. Patrick David, directeur de la direction interrégionale Nord, est nommé ordonnateur secondaire de la direction interrégionale Nord.

#### Article 9

M. Dominique Landais, directeur de la direction interrégionale Nord-Est, est nommé ordonnateur secondaire de la direction interrégionale Nord-Est.

#### Article 10

M. Pascal Renaude, directeur de la direction interrégionale Centre-Est, est nommé ordonnateur secondaire de la direction interrégionale Centre-Est.

#### Article 11

M. Jacques Manach, directeur de la direction interrégionale Sud-Est, est nommé ordonnateur secondaire de la direction interrégionale Sud-Est.

#### Article 12

M. Marc Payen, directeur de la direction interrégionale Sud-Ouest, est nommé ordonnateur secondaire de la direction interrégionale Sud-Ouest.

#### Article 13

Mme Monique Ciccione, directrice de la direction interrégionale Ouest, est nommée ordonnateur secondaire de la direction interrégionale Ouest.

#### Article 14

M. Charles Dupuy, directeur de la direction interrégionale Ile-de-France, Centre, est nommé ordonnateur secondaire de la direction interrégionale Ile-de-France, Centre.

#### Article 15

M. Nicolas Bériot, directeur interrégional en Antilles-Guyane, est nommé ordonnateur secondaire de la direction interrégionale en Antilles-Guyane.

#### Article 16

M. Gérard Therry, directeur de la direction interrégionale de La Réunion, est nommé ordonnateur secondaire de la direction interrégionale de La Réunion.

#### Article 17

M. Yves Grégoris, directeur de la direction interrégionale en Polynésie française, est nommé ordonnateur secondaire de la direction interrégionale en Polynésie française.

#### Article 18

M. Eric Petermann, directeur interrégional en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna, est nommé ordonnateur secondaire de la direction interrégionale en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna.

#### Article 19

M. Guy Duchemin, chef du service régional de Saint-Pierre-et-Miquelon, est nommé ordonnateur secondaire du service régional de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Article 20

La décision n° 2006-92 du 3 janvier 2006 modifiée susvisée est abrogée le 1<sup>er</sup> avril 2009.

Article 21

Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision, qui prend effet le 1<sup>er</sup> avril 2009 et sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Article 22

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Fait à Paris, le 11 mars 2009.

*Le président-directeur général*  
P.-E. BISCH